lui-même était le chef, la maison dite de Pancrace, située à côté de la maison professe des jésuites «près la cour» (122). Dans ce bâtiment, les jésuites avaient installé déjà en 1616 un établissement pour des indigents aspirant à la prêtrise. La Société devait s'occuper désormais du logement de ces séminaristes qui délogèrent dans un autre bâtiment près de l'université (123). La maison évacuée fut cédée au comte d'Althann sous condition qu'elle ne fût jamais vendue et qu'à défaut d'héritiers, elle fût rendue aux jésuites. Le recteur s'engagea à rembourser au séminaire le prix d'achat de la maison Pancrace (124). Le Père Noëlius qui était recteur à cette époque céda à Lamormain la donation du comte d'Althann, c'est-à-dire la maison de Ste-Anne près de cette église; celui-ci voulait y installer une maison de probation. Toutes les stipulations du contrat furent agréées au nom du Saint-Siège par le cardinal Klehsl en présence de Lamormain (125).

Cette fondation préoccupait particulièrement le jésuite luxembourgeois qui acquit pour elle encore pendant la même année 1626 un petit jardin situé à la périphérie de la ville, un second jardin avec une maisonnette et deux ans plus tard un troisième jardin au lieu dit Laimgrube. De même l'empereur, que Lamormain avait su intéresser à cet institut, lui fit d'importantes donations, telles qu'une vigne située à Ottakring et encore d'autres, des propriétés et des biens situés à Kremsmünster et à Stein (126).

Quand les propriétés du comte Adam Erdmann Trzka furent confisquées après la fin tragique de Wallenstein, Ferdinand en donna deux domaines à la maison de probation Ste-Anne (127). L'acte de donation dit expressément que le souverain avait pris cet engagement. Comme Ferdinand devait une somme élevée au comte d'Althann ami de Lamormain, celui-ci céda ses droits au jésuite luxembourgeois qui reçut de la part du souverain à titre de remboursement la seigneurie de Schurcz comme donation à la maison de probation. Ferdinand lui devait le domaine de Schäczler à la suite d'un voeu. En effet, quand les intrigues du duc de Friedland furent dévoilées à la fin de janvier 1634, l'empereur fit le voeu de faire à Ste-Anne une donation de 100 000 florins s'il pouvait échapper à ces dangers, mais Lamormain réduisit cette promesse à la somme de 40 000 florins, valeur qui lui semblait correspondre à celle du second domaine. Le jésuite luxembourgeois acquit pour la maison de probation un autre bâtiment situé entre l'église Ste-Anne et l'ancienne cour de Mariazell. Le comte Althann qui en était le propriétaire l'avait engagé au bourgeois Löbl qui céda sa lettre de crédit à Lamormain pour la somme de 8000 florins, en se réservant le droit de l'occuper jusqu'à son décès (128).

Lamormain dut s'occuper aussi des affaires de ses confrères de Silésie. Lorsque Ferdinand III était déjà couronné roi de Bohême, il informa le jésuite luxembourgeois de ses préoccupations au sujet du collège qu'il avait l'intention de fonder à Breslau. Lamormain recommanda à l'empereur d'accorder à cet institut une partie des biens confisqués en Silésie; il promit d'appuyer cette demande auprès de Ferdinand II du moment